



**CENTRE DE  
GESTION**

de la fonction publique  
territoriale de la Vienne

**Arrêté n° 2023/065**  
**Fixant la date des élections des représentants  
du Comité Social Territorial (CST),  
ses modalités d'organisation et sa composition**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu le jugement du Tribunal Administratif de Poitiers du 11 avril 2023 annulant les opérations électorales auxquelles il a été procédé du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 en vue de la désignation des représentants du CST et l'injonction d'organiser de nouvelles opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au CST dans un délai de six mois à compter de la notification du jugement le 12 avril 2023,  
Vu la délibération n° 2023/028 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne en date du 7 juillet 2023 fixant la date des élections et le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 7 titulaires et à 7 suppléants,  
Vu la délibération n° 2023/029 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne en date du 7 juillet 2023 adoptant les modalités d'organisation des élections des représentants du CST,  
Vu les recensements des effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne et ayant moins de 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Considérant la consultation des organisations syndicales le 25 mai 2023,

**ARRETE**

**Article 1** : La date des élections pour le renouvellement du CST placé près du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est fixée au 21 septembre 2023.

**Article 2** : Les opérations de vote s'effectueront uniquement de façon électronique par internet et se dérouleront du 18 septembre au 21 septembre 2023.

**Article 3** : Les effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne et ayant moins de 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont de 1 867 femmes et de 813 hommes, soit 2 680 agents au total.

**Article 4** : La composition du Comité Social Territorial est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
7	7

**AR Prefecture**

086-288600232-20230710-ARRETE2023065-AR  
Reçu le 13/07/2023

**Article 5** : Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes fixée comme suit :

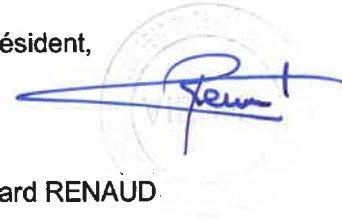
Femmes	Hommes
69,62 %	30,34 %

**Article 6** : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur la Préfet de la Vienne
- transmis aux organisations syndicales
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Vienne
- publié sur le site du Centre de gestion de la Vienne.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,  
Le 10 juillet 2023,

Le Président,

A blue ink signature of Edouard Renaud is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE' around the perimeter and 'CDG 86' in the center.

Edouard RENAUD

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

AR Prefecture

086-288600232-20230710-ARRETE2023065-AR  
Reçu le 13/07/2023